



RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

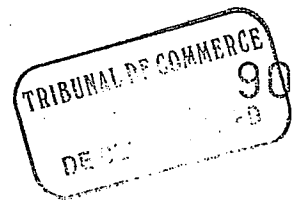
Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00018
Numéro SIREN : 873 200 182
Nom ou dénomination : CENTRE DE REVISION D ETUDES ET DE GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2015 sous le numéro de dépôt 2324

DÉPOT N° A2324 DU - 9 AVR. 2015



EXCO CLERMONT-FERRAND

Société Anonyme
au capital de 481 590 euros
Siège social : 14 avenue Marx Dormoy
63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

SIREN 873 200 182 - RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MARS 2015

Certifié Conforme

L'an deux mille quinze,

Le 31 mars,

A 17 heures 45,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- ✓ Monsieur Jean-Claude POUYET
- ✓ Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE
- ✓ Madame Anne BONNICHON

Est excusée :

- ✓ Madame Françoise SIROT

Assistent également à la séance :

- ✓ Monsieur Jean-Luc BEAUGHON, Directeur Général Délégué
- ✓ Monsieur François VERDIER, Directeur Général Délégué
- ✓ Monsieur Eric MENA, Directeur Général Délégué
- ✓ Monsieur Thierry POUYET, Associé, Expert-Comptable

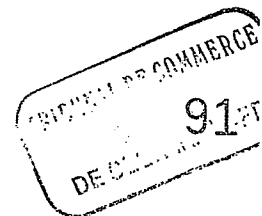
Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Claude POUYET est désigné en qualité de président de séance.

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR



- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général,
- Renouvellement des mandats des Directeurs Généraux délégués,
- Nomination d'un Directeur Général délégué,
- Cession de participation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle qu'au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui vient de se tenir, il a été notamment décidé de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020..

Le Président du Conseil d'Administration ayant été nommé à ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, il convient de décider s'il y a lieu de renouveler son mandat ou de procéder à son remplacement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-Claude POUYET pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il continuera d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration, de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société.

En rémunération de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-Claude POUYET continuera à percevoir la rémunération précédemment fixée par le Conseil.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre-Jean ORCEYRE, pour la même durée que le mandat du Président du Conseil d'Administration.

En rémunération de cette fonction il continuera à percevoir la rémunération précédemment fixée par le Conseil.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Conseil, à l'unanimité, renouvelle les mandats des directeurs généraux délégués de :

- ✓ Monsieur Jean-Claude POUYET,
- ✓ Monsieur Jean-Luc BEAUGHON,
- ✓ Monsieur François VERDIER
- ✓ Monsieur Eric MENA,

pour la même durée que le mandat du Directeur Général.

[Handwritten signatures]

Le Conseil confirme par ailleurs que, Messieurs Jean-Claude POUYET, Jean-Luc BEAUGHON, François VERDIER et Eric MENA sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société conformément à l'article 16 des statuts.

En rémunération de leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Jean-Claude POUYET, Jean-Luc BEAUGHON, François VERDIER et Eric MENA continueront à percevoir la rémunération précédemment fixée par le Conseil.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Directeur Général propose de nommer Monsieur Thierry POUYET, Directeur Général Délégué.

Cette nomination est, en particulier, nécessaire pour permettre à Monsieur Thierry POUYET de signer, en qualité de mandataire social, les comptes et travaux qu'il établit ou réalise au nom de la Société.

Les Administrateurs approuvent, à l'unanimité, cette proposition et décident de nommer Monsieur Thierry POUYET, Directeur Général Délégué, pour la durée des fonctions du Directeur Général.

Le Conseil décide que Monsieur Thierry POUYET sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, conformément à l'article 16 des statuts.

Il autorise, en tant que de besoin, la poursuite du contrat de travail, à temps complet, liant Monsieur Thierry POUYET à la Société.

En conséquence de ces décisions, les organes de gestion de la Société seront désormais composés comme suit :

- ✓ Jean-Claude POUYET, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué,
- ✓ Pierre-Jean ORCEYRE, Administrateur et Directeur Général,
- ✓ Anne BONNICHON, Administrateur,
- ✓ Jean-Luc BEAUGHON, Directeur Général Délégué,
- ✓ François VERDIER, Directeur Général Délégué,
- ✓ Eric MENA, Directeur Général Délégué,
- ✓ Thierry POUYET, Directeur Général Délégué.

CESSION DE LA PARTICIPATION DE FIDEXCO DANS COMPTEXCO

Le Président rappelle la précédente délibération du Conseil du 3 mars 2014 qui, considérant que la détention de 4,5 % du capital de COMPTEXCO par FIDEXCO n'a plus de sens ni d'intérêt, qu'elle complique inutilement l'organigramme du Groupe, a décidé et autorisé la cession des 360 parts sociales de COMPTEXCO à notre Société, à un prix qui avait alors été fixé à 13 680 euros.

Cette cession n'a pas été réalisée depuis et le Président propose au Conseil :

- de la confirmer dans son principe,
- d'actualiser le prix de cession, pour retenir la valorisation actuelle de la filiale, selon les règles convenues au sein du Groupe en cas de cession des droits d'un associé, sur la base des comptes au 30 septembre 2014. Cette valorisation ressort à 39,75 euros la part, soit 14 310 euros pour les 360 parts devant être cédées.

J.P.

P.J.

Après que chacun se soit exprimé, le Conseil réitère son autorisation à cette cession de parts et fixe le prix de cession à 14 310 euros, dividende de l'exercice clos le 30 septembre 2014 détaché.

TRIBUNAL DE COMMERCE
93
L.F.D.

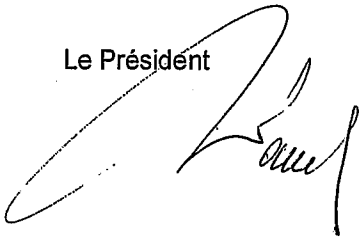
Il donne mandat à son Président pour signer l'acte de cession, qui devra intervenir avant le 31 juillet 2015.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

